Durée

: 3 H00

Page: 1/1

BREVET DE TECHNICIEN FRANÇAIS SCOLAIRE

LE DROIT AU DÉSORDRE

Proposition de corrigé

Résumé

(8 Points)

1er paradoxe : caractère positif du désordre.

Signification du désordre : revendication de son autonomie par l'affirmation de son ordre propre et le rejet d'un ordre imposé.

2ème paradoxe : l'intimité affichée et protégée.

Le désordre affiche l'existence personnelle du jeune en interdisant le regard intrusif.

3ème paradoxe : éduquer en s'abstenant.

La bonne attitude parentale ne consiste pas à obtenir le rangement mais au contraire à montrer par la tolérance au désordre que le jeune est considéré comme une personne à part entière qui a droit à un espace d'autonomie à l'intérieur du groupe social formé par la famille.

Observation

La mise en évidence au moins globale du caractère paradoxal de la conception du désordre exposée dans le texte est une condition essentielle de la réussite du résumé.

On sera tolérant à l'égard de la reprise de certains mots du texte à caractère conceptuel.

Vocabulaire (2 Points)

- « une revendication territoriale » (ligne 13)
- 1 point pour l'élucidation de l'expression par rapport au contexte : affirmation vive d'un droit à préserver un espace de vie personnelle qui a une importance comparable à la préservation d'un pays, d'une nation.
- « membre du groupe domestique » (ligne 21)
- ½ point pour l'élucidation de l'expression : appartenir à l'ensemble des personnes cohabitant sous un même toit.
- ½ point pour tout complément d'analyse : origine étymologique du terme domestique, opposition groupe/individu...

<u>Discussion</u> (10 Points)

On acceptera toute réflexion composée même non contradictoire qui envisagera différents domaines où la cohabitation peut rentrer en conflit avec l'autonomie individuelle pour examiner à quelles conditions ces conflits peuvent être évités ou dépassés.

On valorisera:

- la capacité à articuler expérience personnelle et observations générales,
- les prises de position nettes dès lors qu'elles sont explicitées et argumentées,
- la prise en compte des conditions matérielles réelles de la cohabitation qui peuvent modifier radicalement la nature,
- les références à des œuvres audiovisuelles ou littéraires.